



Concertation

Refondons l'École de la République



Vendredi 28 septembre 2012

Centre Régional de Documentation Pédagogique

Montpellier

## Contribution : Réforme des lycées et rythmes scolaires

**La question des rythmes scolaires**, relancée en 2008, nourrie par des études qui insistent sur la fatigue ressentie par les élèves, la lourdeur de certaines de leurs journées et le caractère inégalitaire du « travail à la maison » et conditionnée par des comparaisons internationales plaçant la France parmi les pays ayant le plus grand nombre d'heures de cours par an (mais aussi parmi ceux qui offrent la plus grande diversité d'enseignements) **est devenue un sujet majeur pour l'ensemble du monde enseignant, mais aussi pour les usagers du système éducatif.**

**La réforme des lycées généraux et technologiques** qui, à cette rentrée 2012, arrive à son terme en impactant le niveau de classe de Terminale (sauf en STG où la réforme est en cours), **a un effet très important pour les rythmes scolaires** des lycéens.

Le constat permet de relever une situation certes complexe (car liée à l'autonomie des établissements pour la mise en œuvre de cette réforme) mais de manière générale très dégradée par rapport à la situation existante avant la réforme.

**La semaine de travail des lycéens est maintenant réglée par des emplois du temps tellement bloqués**, parfois pédagogiquement incohérents, aboutissant à un temps de pause méridien d'une heure minimum non respecté pour un grand nombre de lycéens. La présence des élèves sur l'établissement couvre toute l'amplitude de la semaine mais en multipliant les heures sans cours à cause de la mise en barrettes de très nombreuses disciplines (LVE, Options, TPE, ECJS, Enseignements d'exploration en 2<sup>nde</sup>, TP...) sur tous les niveaux du lycée. On pourrait penser que le travail personnel des élèves ne pourrait en être qu'approfondi. Or, **les conditions d'enseignement dans nos établissements scolaires ne permettent que très rarement aux lycéens de pouvoir profiter de bonnes conditions de travail** (manque d'enseignants documentalistes et forte précarité de ces collègues enseignants, difficultés mobilières pour assurer un accueil satisfaisant de tous les élèves dans les CDI, problèmes réguliers de réseaux informatiques qui nuisent aux travaux personnels de recherche par exemple...).

**La réforme des lycées ayant mis à mal les temps de travail en groupes classe réduits** (en particulier dans les filières des voies technologiques) aboutit à des temps de classe en

classes entières très nombreux qui, du fait de la pression démographique et de la volonté de réduire les moyens humains enseignants, se traduisent par des séances généralement à plus de 30 ou 35 élèves par classe et ne permettent pas, en particulier aux élèves qui en auraient le plus besoin, de pouvoir bénéficier d'un encadrement plus personnalisé. **Il faut donc, dans le cadre d'une nouvelle réforme des lycées refondre les grilles horaires en les définissant au niveau national avec un horaire enseignant supérieur à l'horaire élève dans toutes les disciplines pour permettre des approches pédagogiques variées et la mise en œuvre de démarches diverses.**

**La situation actuelle liée aux effectifs d'élèves dans les classes mais aussi à la baisse des horaires disciplinaires a eu pour conséquence d'alourdir la durée du travail à la maison des lycéens.** Ceci devient une source d'inégalité pour la réussite de tous les élèves et une vraie démocratisation des lycées. Il semble raisonnable de reposer la question d'une planification concertée de la charge de travail des lycéens et de promouvoir des conditions d'enseignement qui permettraient, sur le temps de la classe, aux enseignants d'apporter toute l'aide nécessaire aux lycéens et de réaliser l'essentiel de leur travail sur ce temps scolaire.

**Le temps de travail au lycée ne peut pas être uniquement réformé sur un principe bi-chronique tenté dans diverses expérimentations** (cours le matin, sport l'après midi par exemple). Ce principe, ne pouvant pas être pensé comme un outil d'externalisation de certaines disciplines scolaires (EPS, enseignements artistiques...), ne tient pas compte des différents rythmes des adolescents et commence sérieusement à être remis en cause là où il a été institutionnalisé.

**Les discussions sur les rythmes scolaires ne peuvent pas rester cloisonnées dans le cadre de l'unique temps de travail des élèves en classe.** Elles doivent aussi tenir compte des problèmes liés aux temps de transports scolaires qui, en particulier dans les zones rurales, allongent considérablement la journée des lycéens. **La dynamisation des structures d'internats doit être mise en œuvre,** avec des personnels compétents et qualifiés plus nombreux (CPE en plus grand nombre, personnels surveillants sous des contrats de type MI-SE) et des locaux de vie collective améliorés pour assurer des temps éducatifs en dehors des temps de classe.

**Si la loi portant le projet de Refondation de l'Ecole a pour objectif une véritable démocratisation de l'accès et de la réussite de tous les élèves dans les lycées généraux et technologiques, elle ne pourra pas échapper à une réforme partagée par la majorité de la profession enseignante ayant pour validant l'objectif de la réussite de tous les lycéens.**